

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie la Sagouine et ses p'tits acadiens Inc.	Numéro de permis 2013257	Date d'inspection Le 06 juin 2025	
Nom de l'établissement La Garderie la Sagouine et ses p'tits acadien Inc.		Numéro de téléphone (506) 743-5099	
Adresse 73 rue McLaughlin Bouctouche NB E4S 3P3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	09 juin 2025	06 juin 2025
Commentaires : L'exploitante à envoyer la preuve de ses 10 heures de perfectionnement compléter a la mentore en assurance de la qualité via courriel. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Aucune visite sur les lieux n'a été effectuée, l'exploitante a envoyé la preuve de conformité au mentor en assurance de la qualité via courriel.			

original signé par  
Stephanie Hickey

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 juin 2025

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Nadia LeBlanc

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 juin 2025

\_\_\_\_\_  
Date